

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2023, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 18h30, à la Salle des Fêtes, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD J.F., M. BRILLANT P., Mme COUANNAULT S., M. LELIEVRE P.E., M. LEBOEUF A., M. MANTEAU N., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., Mme REVERDY C., M. SIRE C., M. SORET R. Mme THEBAULT S., Mme VACQUEREL A.

Absente : Mme JANVRIN A.M. qui a donné pouvoir à Mme MOIZARD D.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. MANTEAU Nicolas est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 03 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### COMMUNE

#### AUTORISATION DE MANDATER ET PAYER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS EN 2023

Monsieur le Maire précise que, dans l'attente du vote du budget 2024, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Entre le début de l'année 2024 et le vote du budget, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissement :

- Budget principal, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25 % des crédits réels ouverts en section d'investissement en 2023 (hors crédits afférents au remboursement de la dette), soit un montant de 208 468,37 €.
- Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 du budget Principal de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

### EAU - ASSAINISSEMENT

#### AUTORISATION DE MANDATER ET PAYER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS EN 2023

Monsieur le Maire précise que, dans l'attente du vote du budget 2024, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Entre le début de l'année 2024 et le vote du budget, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissement :

- Budget service Eau potable, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25 % des crédits réels ouverts en section d'investissement en 2023 (hors crédits afférents au remboursement de la dette), soit un montant de 15 713,65 €.

- Budget service Assainissement, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25 % des crédits réels ouverts en section d'investissement en 2023 (hors crédits afférents au remboursement de la dette), soit un montant de 19 551,35 €.
- Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 des budgets Eau potable et Assainissement de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET 3 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET POUR LA MISE AUX NORMES DU PLATEAU SPORTIF**

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du volet 3 des aides départementales pour la mise aux normes du plateau sportif. Un devis de l'entreprise AGORESPACE est établi à 15 359€ HT. Les dépenses éligibles sont subventionnables à hauteur de 80 %. Les montants sont ventilés comme suit :

Objet	Dépenses	Organisme	Recettes	%
AGORESPACE	15 359 €	Conseil Départemental	12 287 €	80%
		Autofinancement	3 072 €	20%
<b>Total</b>	<b>15 359 €</b>	<b>Total</b>	<b>15 359 €</b>	<b>100%</b>

- Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du volet 3 et signer tout document s'y rapportant.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET 3 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET POUR LA RÉNOVATION DU SOL ET L'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ D'ACCÈS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du volet 3 des aides départementales pour des travaux au restaurant scolaire. Il est envisagé de rénover le sol du restaurant scolaire et d'aménager l'accès sécurisé extérieur de celui-ci. Deux devis sont établis à hauteur de 11 716 € HT pour l'entreprise CERA CENTRE et 3 213 € HT pour l'entreprise BOUDARD. Les dépenses éligibles sont subventionnables à hauteur de 80 %. Les montants sont ventilés comme suit :

Objet	Dépenses	Organisme	Recettes	%
CERA CENTRE	11 716 €	Conseil Départemental	11 943 €	80%
Ets BOUDARD	3 213 €	Autofinancement	2 986 €	20%
<b>Total</b>	<b>14 929 €</b>	<b>Total</b>	<b>14 929 €</b>	<b>100%</b>

- Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du volet 3 et signer tout document s'y rapportant.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITÉ DES FÊTES**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Férolles afin de rembourser les frais d'installation du coffret d'alimentation et de la consommation électrique lors du festival « Faites du Foin 2023 ». La facture ENEDIS s'élève à 188,19 €.

- Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Férolles d'un montant de 190 €.

## TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES » AU DÉPARTEMENT DU LOIRET

La législation prévoit que « sous réserve d'une offre existante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire », les collectivités peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques.

Le Département engage un programme de déploiement de ces infrastructures selon un schéma d'implantation coordonné à l'échelle des communes.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert, au Département du Loiret, de la compétence « Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques » pour la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation de ces infrastructures de charge,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques ».

## AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire énumère les divers travaux qui ont eu lieu ces dernières semaines :

- Travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie (hors d'eau et bientôt hors d'air).
- Pose des décorations de Noël à l'entrée de l'école.
- Travaux de rénovation du réseau d'assainissement au Palace des Salopettes.

## QUESTIONS DIVERSES / VIE COMMUNALE/ ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

- Madame Dominique MOIZARD demande s'il y a des avancées concernant les travaux route de Sully. Monsieur le Maire répond qu'il a sollicité les services du Département et attend la décision des travaux qui seront engagés et portés au prochain budget du Conseil Départemental.

- Monsieur Philippe BRILLANT fait un retour sur la dernière commission des bâtiments et équipements de la Communauté de Communes des Loges (CCL) où il évoque entre autres, le programme d'avancement du projet de construction du gymnase de Tigry et un potentiel démarrage des travaux à partir de septembre 2024.

- Monsieur Arnaud LEBOEUF revient sur le conseil du syndicat scolaire avec les parents d'élèves où il a été question de modifier le fonctionnement de la garderie.

- Madame Sidonie THEBAULT indique la présence de mousse sur l'ancienne toiture de la mairie.

Elle évoque l'utilité de préciser sur le compte rendu qu'il est consultable sur le site Internet.

Elle informe de sa prochaine participation à la réunion d'information sur l'évolution de la démographie scolaire dans le Loiret le 21 décembre.

- Monsieur Jean François BOITARD informe que le SICTOM lance un appel d'offre de marché pour des composteurs de déchets alimentaires.

- Madame Stéphanie COUANNAULT fait part de sa participation à la commission tourisme. La validation en cours des circuits de randonnées sur la CCL est abordée et une rencontre avec ses homologues des communes d'Ouvrouer les Champs, Vienne en Val et Jargeau pour le renouvellement d'une randonnée sur la boucle à vélo « Petit Pierre » va être organisée.

- Monsieur Nicolas MANTEAU informe de sa participation à la commission communication : « goodies » pour les manifestations organisées sur le territoire de la CCL.

Il propose d'organiser un point de collecte des sapins de Noël à l'issue des fêtes. Une information sera communiquée pour définir les modalités de dépôt.

Il remonte la demande de riverains pour curer le fossé route du Clos Potin et évoque la problématique des nids de poule sur l'ensemble des voiries communales. Concernant la rue du Vignou, Monsieur le Maire indique que la rénovation des poutres de rive a été validée par le conseil communautaire du 11 décembre. Le tronçon de Villiers jusqu'au pont de la Marmagne (côté Jargeau) sera engagé en 2024. Une deuxième tranche allant du pont de la Marmagne au carrefour de la route de Jargeau (côté Férolles) sera programmée en 2025.

- Monsieur Rémi SORET revient sur la dernière réunion du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) et le renouvellement du contrat d'épandage des boues.
- Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE indique des dysfonctionnements récurrents de l'éclairage public rue de Cherelle. L'entreprise ISI ELEC sera contactée pour définir la cause exacte de ces coupures électriques.  
Il fait la synthèse de la dernière réunion du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural forêt d'Orléans Loire Sologne) dont le slogan est : « Bien vivre, territoire et résilience » et annonce faire partie du comité de pilotage du programme LEADER.  
Il se félicite du bon fonctionnement du réseau participation citoyenne en collaboration avec la brigade de gendarmerie de Jargeau.
- Monsieur Charles SIRE informe que la réparation de la barrière du pont de l'Ousson, route du Martroi, a été effectuée par l'entreprise BOUDARD de Châteauneuf/Loire.  
Il fait part du devis reçu par la société SMS concernant le partage de données informatiques via un serveur sécurisé.
- Madame POPLAIN fait le point sur la collecte de la Banque Alimentaire avec une baisse de 80 kg de denrées.